



## COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-0-0-0-

MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

MEMBRES EN EXERCICE : 39 QUORUM : 20		
Présents : 27   Exprimés : 37		
Pour	Contre	Abstention(s)
37	0	0

Séance du 21 juin 2023

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE RÉALISÉ PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR ET DU PÉRIMÈTRE DE LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE PROJETÉE**

N° 16406

Le vingt et un juin deux mille vingt trois à 17h03, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député honoraire, Maire,.

**Etaient Présents :** Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Madame Agnès ROSTAGNO, Docteur Stéphanie GUILLAUME, Maître Jérémy VIDAL, Maître Sandra KUNTZ, Monsieur Patrick PEREZ, Madame Delphine QUIN, Madame Fabiola CASAGRANDE, Monsieur André MERCHEYER, Madame Florence ANDRIEUX, Monsieur Hervé FABRE, Monsieur Franck COURIOL, Monsieur Joël TONELLI, Madame Béatrice BROTONS, Docteur Bruno ROURE, Madame Christiane GIORDANO, Monsieur Jean-Luc BENVENUTTO, Madame Afida LEGHEDDAR, Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Madame Dominique ANTONINI, Madame Stéphanie CASSAR, Monsieur Grégory LO MONACO, Madame Mauricette FAURIE, Madame Emilie PERAIRA, Madame Marie-Christine CALABRESE, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Didier GARCIA.

**Procurations :** Monsieur Joseph MULE à Maître Jérémy VIDAL, Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL à Monsieur André MERCHEYER, Madame Linda SCHELL à Madame Delphine QUIN, Docteur Guy MARGUERITTE à Monsieur Grégory LO MONACO, Madame Aurélie CHAMOIX à Madame Afida LEGHEDDAR, Madame Nadine ESPINASSE à Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Monsieur Denis PERRIER à Madame Dominique ANTONINI, Madame Viviane THIRY à Monsieur Franck COURIOL, Monsieur Alain TRILLAT à Monsieur Gilles BALDACCHINO, Madame Françoise BERGEOT-PENNACCHIO à Monsieur Didier GARCIA.

**Absents :** Monsieur Dominique NEMETH, Maître Philippe COMANI.

**Excusés :**

**Secrétaire de la Séance : Monsieur LO MONACO**

**Clôture de la Séance : 17h57**

*Identifiant n° : 083-218301299-20230621-1mc150076-DE-1-1*

*Date de télétransmission au contrôle de légalité : 23 juin 2023*

**APPROBATION DU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE RÉALISÉ PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR ET DU PÉRIMÈTRE DE LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE PROJÉTÉE**

Par délibération n°16040 en date du 8 décembre 2021, le conseil municipal a décidé d'instaurer une Zone Agricole Protégée (ZAP).

Des réunions ont permis d'associer les différents partenaires à la démarche de création de ZAP, de mettre en commun les données existantes utiles à la démarche, de préparer et valider les différentes étapes d'avancement, la concertation avec les agriculteurs et représentants du monde agricole.

La commune de Six-Fours-les-Plages dispose d'un potentiel économique agricole qu'il convient de conforter et pérenniser.

Le document d'urbanisme existant (PLU) n'assure pas, du fait du caractère évolutif et révisable, une protection des espaces agricoles sur une durée suffisamment longue au regard de l'activité agricole.

La ZAP permet d'ériger la vocation agricole de cette zone en servitude d'utilité publique, l'aire totale du périmètre de la ZAP étant de 119,8 ha.

Le rapport de présentation annexé comporte un plan de situation, un plan de délimitation de la zone agricole protégée et une analyse détaillée des caractéristiques agricoles, les motifs et objectifs de la protection et les mesures d'accompagnement à l'agriculture.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport de présentation du projet de Zone Agricole Protégée de Six-Fours-les-Plages annexé à la présente délibération.
- d'approuver le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée de la commune de Six-Fours-les-Plages tel que défini dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.
- de préciser que la présente délibération et le rapport annexés seront transmis à Monsieur le Préfet qui les soumettra à son tour aux organismes visés à l'article R.112-1-6 du code rural et de la pêche maritime.

Vu l'avis exprimé par les commissions

URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPETE

**APRÈS DEBAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** le rapport de présentation du projet de Zone Agricole Protégée de Six-Fours-les-Plages annexé à la présente délibération.

**D'APPROUVER** le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée de la commune de Six-Fours-les-Plages tel que défini dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

**DE PRÉCISER** que la présente délibération et le rapport annexés seront transmis à Monsieur le Préfet qui les soumettra à son tour aux organismes visés à l'article R.112-1-6 du code rural et de la pêche maritime.

**DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.



Jean-Sébastien VIALATTE  
Maire de Six-Fours-Les-Plages  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Monsieur LO MONACO  
Secrétaire de la séance